

RAPPORT MORAL DE L'AMAPA

ANNÉE 2016

Pour la 6^e année consécutive, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport moral de l'AMAPA et le bilan des actions de notre association.

Tout d'abord, je souhaiterais rendre hommage au réalisateur Patrick Volson, membre de notre Conseil d'Administration, qui s'est éteint prématurément à la fin de l'été. Sa grande ouverture d'esprit, sa générosité et sa gentillesse apaisante avaient trouvé toute sa place au cœur de notre association. Que la bienveillance avec laquelle il a œuvré pour l'AMAPA soit ici chaleureusement saluée.

En ce qui concerne l'activité de notre association, le rapport de notre Délégué Général montre une fois de plus la grande diversité des affaires qui nous sont soumises, avec cette année une dimension nouvelle. Si jusqu'à présent l'AMAPA a traité des litiges d'importance variable, il s'avère qu'en 2016 nous avons été sollicités à plusieurs reprises par des professionnels largement reconnus dans le milieu du cinéma et de l'audiovisuel. L'intervention rapide et efficace de nos médiateurs a ainsi permis à ces films de sortir en salle ou à la télévision. Cela montre que le recours à la médiation, lorsqu'il est encouragé, trouve un écho favorable auprès des plus fragiles comme des mieux aguerris. C'est une très bonne nouvelle pour notre association qui voit sa notoriété s'étendre et se consolider.

Cette notoriété ne serait rien sans la confiance renouvelée des membres de l'AMAPA grâce à laquelle nous avons pu convaincre de nouvelles organisations professionnelles de nous rejoindre. Je veux parler du SPECT (syndicat des producteurs et des créateurs de programmes audiovisuels), du SEDPA (syndicat des entreprises de distribution de programmes audiovisuels) et de l'UPC, (Union des Producteurs de Cinéma). L'adhésion de ces 3 nouveaux membres, que je félicite et remercie vivement a également été encouragée par la signature d'un nouvel accord inter professionnel à l'automne dernier, l'accord relatif à la recherche d'exploitation suivie des œuvres audiovisuelles qui recommande le recours à l'AMAPA en cas de litige. A ce jour c'est le 3^e accord interprofessionnel à le faire, aussi bien en fiction, en documentaire qu'en cinéma. De la part de notre profession, cela montre une volonté de cohésion dans les pratiques du métier et l'AMAPA ne peut que s'en réjouir.

J'ajoute que la SRF et l'ARP, longtemps sollicitées pour devenir membre de l'AMAPA, ont clairement manifesté leur désir de nous rejoindre. Leur arrivée devrait être officialisée en début d'année prochaine.

Qui dit nouveaux membres dit nouveaux médiateurs. Comme vous le savez, nous portons un intérêt particulier à la qualité de leur formation et une fois encore nous avons fait appel à Alain Pekar Lempereur pour animer à leur intention une nouvelle journée en janvier dernier. Cette formation nous a également permis d'accroître notre vivier d'auteurs et de producteurs de cinéma, lesquels nous faisaient encore défaut.

En mai 2016, nous avons également organisé une journée de formation mais cette fois à destination des médiateurs de l'AMAPA déjà en activité. Il s'agissait pour eux de confronter leur expérience de médiateur à l'analyse d'Alain Pekar Lempereur qui l'année d'avant les avait soumis à un questionnaire sur leurs pratiques. Cette journée particulièrement enrichissante a été très appréciée des médiateurs car elle leur a permis de partager leur expérience et d'exprimer leur questionnement sur les médiations qu'ils ont tenues.

Comme vous l'aurez constaté, nous avons organisé 2 journées de formation à 8 mois d'intervalle pour des publics de médiateurs différents. Si cela correspondait à une vraie nécessité, il faut savoir que sans l'aide du CNC nous n'aurions pas pu financer une 2^e journée dans des délais aussi rapprochés. Le CNC, qui a soutenu l'AMAPA à ses débuts, s'est montré sensible à notre action et nous espérons à l'avenir pouvoir compter sur son soutien, notamment dans le financement de nouvelles journées de formation.

Cela m'amène à aborder le volet financier de l'AMAPA. L'arrivée de nouveaux membres et la signature de nouveaux accords professionnels marquent un tournant dans la vie de notre association qui désormais regroupe la presque totalité des organisations professionnelles. Pour faire face à l'évolution de notre activité, l'association a pris la décision d'étendre les missions du Délégué Général parmi lesquelles celles de rechercher de nouvelles sources de financement et de mieux faire connaître l'association dans notre profession. Jean Mino ayant exprimé le souhait de ne pas poursuivre son activité, nous allons engager un nouveau Délégué Général à mi-temps. Pour être en mesure de le salarier, l'association doit pouvoir compter sur une augmentation de ses ressources, notamment en faisant évoluer à la hausse et dans une proportion raisonnable les cotisations et les subventions de nos membres, celles-ci étant stables depuis les débuts de l'AMAPA.

Une fiche de poste détaillée a été rédigée, il nous sera donc possible de lancer un appel à candidature dès que nous aurons les moyens de garantir à notre prochain Délégué Général un salaire à mi-temps. Nous comptons sur votre aide dans la quête de ce nouveau Délégué Général.

J'en profite pour remercier chaleureusement Jean Mino qui depuis avril 2013 porte avec une exigence constante les valeurs de l'AMAPA. Sa disponibilité, sa capacité d'écoute et son calme que nous lui envions tous ont renforcé la réputation de notre association auprès des professionnels comme des médiateurs.

Je tiens comme chaque année à remercier l'équipe de la PROCIREP qui met à notre disposition ses précieuses compétences techniques et administratives sans lesquelles notre association aurait du mal à fonctionner.

Pour finir, c'est à vous, chers membres, que je présente mes sincères remerciements pour votre fidélité et votre soutien qui participent grandement à la reconnaissance de l'AMAPA dans notre secteur.

La présidente de l'AMAPA,
Anne Landois
Mars 2017